

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2170>

Comité international contre la répression

: Pour l'arrêt de la

répression antisyndicale en Guadeloupe

Pour la relaxe de Charly Lendo, ancien

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 8 janvier 2015

Mis à jour le : jeudi 8 janvier 2015

secrétaire général adjoint de

l'Union générale des

travailleurs de Guadeloupe (UGTG)

- La Centrale UGTG -

UGTG.org

Le Cidr vous présente ses meilleurs voeux et vous invite au :

Meeting

mercredi 14 janvier 2015

de 18h00 à 19h30

Bourse du travail de Paris

3 rue du Château d'Euros" Eau 75010 Paris - Métro : Château-d'Euros" Eau

Pour l'arrêt de la pression antisyndicale en Guadeloupe Pour la relaxe de Charly Lendo, ancien secrétaire général adjoint de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG)

La grève générale qui a eu lieu en Guadeloupe en 2009, grève qui a duré 44 jours, a rassemblé des dizaines de milliers de travailleurs avec leurs organisations, soutenus par la population laborieuse. Au cours de ce mouvement de nombreux barrages routiers ont été dressés à différents endroits du pays. Sur l'un de ces barrages, un jeune motard a trouvé une mort tragique.

Le 20 janvier 2015, Charly Lendo, ancien secrétaire général adjoint de l'UGTG est convoqué au tribunal de Pointe à Pitre (Guadeloupe) accusé de « homicide involontaire » à l'encontre de la justice. Ce procès est une provocation contre le mouvement syndical.

Depuis cinq ans, ce sont plus de cent militants et responsables syndicaux de Guadeloupe qui ont été convoqués par la justice. Rapporté à la population salariée de l'Hexagone, ce chiffre correspond à environ quinze mille militants syndicalistes convoqués par la justice nationale.

Il s'agit d'une **marche à la criminalisation de l'activité syndicale**. Cette pression antisyndicale s'accompagne de la part du patronat (Medef), d'une multiplication des délits d'entrave, de pressions de toute nature, sans parler des licenciements.

A la veille du procès de Charly Lendo, le 20 janvier 2015, en nous rassemblant à la Bourse du travail, nous

exprimerons notre solidarité ouvrière à l'égard des syndicalistes de Guadeloupe et **exigerons la relaxe pure et simple de Charly Lendo.**

En défendant les libertés syndicales, le droit de revendiquer pour les organisations syndicales de Guadeloupe et pour leurs militants, **nous défendons le droit de nos organisations à agir librement**, nous nous défendons nous-mêmes.

Sous la présidence du Comité international contre la répression (pour la défense des droits politiques et syndicaux) participeront au meeting :

- Maître HUBERT, secrétaire générale adjointe de l'Euro-UGTG ; Ruddy TESSIER, secrétaire général adjoint de l'Euro-UGTG

[-] des responsables syndicaux de l'Euro-Hexagone

[-] un représentant de l'Euro-Entente Internationale des travailleurs et des peuples.

Le Cicr répondant à l'appel d'Elie Domota, se rendra au procès de Charly Lendo à Pointe-à-Pitre le 20 janvier 2015.